

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 016-638/11/CC

■ Approbation de la diminution de l'autorisation de programme pour les grosses opérations de maintenance sur matériel roulant ferroviaire

DMODSV 11/6792/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le nouveau contrat pour l'exploitation des transports publics urbains, exécutoire depuis le 1^{er} janvier 2011, a rationalisé la relation entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille dans le domaine de la gestion des biens et des investissements.

Dans le cadre de l'ancien contrat, Marseille Provence Métropole versait à la RTM une contribution annuelle forfaitaire d'investissement. Aujourd'hui, le nouveau contrat classe en 2 catégories (A et B) les biens dédiés au réseau de transport urbain et précise leur modalité de financement. Les biens de catégorie B correspondent aux biens dont la maintenance impose une forte réactivité (Bus, BHNS, escaliers mécaniques...). Ils sont financés par la RTM.

Les biens de catégories A correspondent aux investissements majeurs de type matériels roulant ferroviaire ou infrastructure métro. Ils sont financés par Marseille Provence Métropole et relèvent du budget annexe transport.

Sur ce fondement, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la RTM ont convenu d'un plan pluriannuel prévisionnel d'investissements.

A ce titre, il est notamment prévu des grosses opérations de maintenance sur le matériel roulant ferroviaire.

Le métro de Marseille, mis en service en 1977, a bénéficié d'une opération de rénovation lourde dite « à mi vie » pour lui permettre d'assurer un service conforme jusqu'au renouvellement de ses rames prévu vers 2020.

Cette opération a débuté en octobre 2005 et a été scindée en 2 volets :

- la rénovation des caisses et des bogies, nécessitant l'immobilisation du train traité, qui s'est achevée en décembre 2009,
- la rénovation d'organes pouvant se faire sans immobiliser les rames grâce au parc de rechange existant. Cette rénovation d'organes concerne les portes voyageurs, les organes de conduite en cabine et les organes de commande de puissance de traction.

Le montant de cette autorisation de programme initiale s'élevait à 15 308 800 euros TTC.

Il s'avère qu'une erreur matérielle a été constatée et que le montant de cette autorisation de programme, tel que voté au budget primitif est erronée.

Il est donc nécessaire d'approuver la diminution du montant de l'autorisation de programme pour la porter à 12 216 391 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat d'obligation de service public n° 10/1380 pour l'exploitation des services de transports publics urbains de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole entre MPM et la RTM.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'approuver la diminution de l'autorisation de programme relative aux grosses opérations de maintenance sur matériel roulant ferroviaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la diminution de l'autorisation de programme relative aux grosses opérations de maintenance sur le matériel roulant ferroviaire pour la porter à un montant de 12 216 391 euros.

Article 2 :

Les crédits de paiements nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2011 et suivants de la Communauté urbaine Sous Politique : C210 - Nature 611 - Chapitres 20 et 23

Crédits de Paiement 2011 :	1 978 650 euros
Crédits de Paiement 2012 :	2 685 718 euros
Crédits de Paiement 2013 :	3 500 000 euros
Crédits de Paiement 2014 :	2 000 000 euros
Crédits de Paiement 2015 :	1 900 000 euros
Crédits de Paiement 2016 :	152 023 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI